



Credit a la consommation ?

Par **Longo Arnaud**, le 11/11/2018 à 18:22

bonjour,

en 2005 j ai contracté un pret a la consommation aupres d un organisme de credit . cette meme année j ai cessé les reglements suite a des soucis financiers.je n ai jamais reçu de convocation ou d ordonnance de payer de la part du tribunal ni meme d un quelconque huissier ! en octobre 2018 la societe eos credirec me contacte par simple courrier me demandant de les contacter pour le reglement de cette dette.je les ai donc appeler.au telephone la personne me demande pres du double du montant initial de ce pret , tente de trouver un arrangement a l amiable puis 3 heures plus tard mon dossier etait soit disant passé en commission et la dette baissait de 4000 euros ! la personne a insisté pour avoir mon rib des cet appel ,mais trouvant cela bizarre je ne le lui ai pas fourni ! depuis , cette personne m appel avec divers numeros de portable et m a laisser un message quelque peu menacant ! je me suis renseigné sur eos credirec sur divers forums et a chaque fois je vois qu ils font la meme chose avec beaucoup de gens ! j ai entendu parler du delai de forclusion et des delais de prescription , que dois je faire svp ? merci d avance de votre aide ! cordialement

Par **Visiteur**, le 11/11/2018 à 20:46

Bonjour

Votre créance a été rachetée par cet organisme dont l'activité est de récupérer ensuite les dettes impayées.

Dites leur que s'ils ne disposent pas d'un titre exécutoire délivré par un tribunal, vous n'avez aucune obligation de répondre à leur insistance. Évoquez la possibilité d'une action de votre part pour harcèlement.